

224C1503  
FR0000121147-FS0623

27 août 2024

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.**

**FORVIA**  
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 27 août 2024, la société Templeton Global Advisors Limited (Templeton Building, Lyford Cay, Nassau, Bahamas), agissant pour le compte de clients, a déclaré avoir franchi en baisse, le 23 août 2024, le seuil de 5% des droits de vote de la société FORVIA et détenir 10 630 479 actions FORVIA représentant autant de droits de vote, soit 5,39% du capital et 4,59% des droits de vote de cette société<sup>1</sup>.

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions FORVIA sur le marché.

<sup>1</sup> Sur la base d'un capital composé de 197 089 340 actions représentant 231 443 081 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.